



## Fausse accusation de vol dans les pourboire

Par **Manuescelles**, le **08/08/2015** à **00:16**

Bonjour

Hier des fausses accusation de vol de pourboire on était faite en vers moi. De faite mardi soir je reçoit un pourboire de 20euros le dit à mes collègue et le mets dans la boîte à pourboire à mon retour de congés ma collègue qui es la seul à avoir la clé de la boîte ne trouve pas le billet de 20euros. Et on m'accuse de les avoir volé. De plus les pourboire de la semaine d'avant ne me sont pas donné car pour mon employeur et cette collègue je les ai volé on tel le droit de ne pas me les donner ? Je suis en cdd jusqu'à fin septembre l'ambiance étant dur à supporter depuis pyus je casser mon contrat avant la date?

Par **moisse**, le **08/08/2015** à **07:44**

La caisse des pourboires n'a pas de fonctionnement officiel et personne ne peut rien pour vous, pas plus que contre vous.

Vous ne pouvez pas rompre un CDD avant sa date de fin prévue au contrat.

Entretemps puisqu'on semble vous pourrir la vie:

\* vous gardez vos pourboires pour vous

\* vous ne faites plus d'heures supplémentaires si elles ne sont pas payées

\* vous rappelez à l'employeur que c'est celui qui a les clés de la caisse qui est le mieux placé pour se servir, et que cela tombe sous le sens.